

HÉPATITE A

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est une maladie du foie causée par un virus. On retrouve ce virus partout dans le monde, y compris au Nouveau Brunswick. Les pays en voie de développement ont la plus forte prévalence de l'hépatite A. Le virus se transmet normalement dans les selles des personnes infectées, et peut se trouver également dans le sang.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes apparaissent généralement un mois après qu'une personne a été infectée. Certaines personnes ne présentent aucun symptôme. D'autres peuvent être atteintes de fièvre, de fatigue, d'une perte d'appétit, de nausées, de douleurs au ventre, de jaunisse (jaunissement de la peau et du blanc des yeux) ou avoir des urines foncées. Les symptômes s'estompent généralement en moins de deux mois. Certaines personnes peuvent être malades pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois.

Comment l'hépatite A se transmet-elle?

L'hépatite A est transmise dans les selles des personnes infectées et peut se trouver dans l'eau et les sols contaminés par les eaux usées. Les manipulateurs d'aliments qui ont une mauvaise hygiène personnelle et dont les mains portent des traces de matières fécales peuvent contaminer les aliments, y compris les aliments prêts à consommer et les aliments manipulés après la cuisson. Les surfaces peuvent aussi être contaminées. Les crustacés et mollusques récoltés dans des eaux contaminées ont également été liés à des flambées épidémiques.

La maladie se propage également par des contacts personnels étroits avec des personnes infectées ayant une mauvaise hygiène personnelle. Par exemple, les nourrissons et les jeunes enfants portant des couches peuvent facilement passer l'infection à d'autres. Certains cas ont été associés à l'utilisation illégale de drogues par voie intraveineuse et à la propagation d'infections transmissibles par le sang.

Comment l'hépatite A est-elle diagnostiquée?

Le diagnostic repose sur des symptômes cliniques et des tests de laboratoire.

Qui risque de contracter l'hépatite A?

Les voyageurs à destination des pays endémiques risquent une exposition par les aliments et l'eau. Les utilisateurs de drogues injectables ont un risque accru d'exposition.

Comment peut-on prévenir l'hépatite A?

Faites-vous vacciner. Il existe un vaccin contre l'hépatite A. Pour plus d'information, et notamment avant de vous rendre dans des pays où l'hépatite A est présente, contactez votre fournisseur de soins de santé.

Observez les règles de propreté adéquates. Tirez la chasse d'eau après chaque selle et nettoyez le périmètre avoisinant à l'aide d'eau chaude et de détergent. Il est recommandé d'utiliser un désinfectant à base de chlore.

Observez de bonnes règles d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains soigneusement avec du savon et de l'eau après chaque passage aux toilettes ou changement de couche, après avoir touché un animal ou avoir été en contact avec les excréments d'un animal, ainsi qu'avant de préparer ou de manger des aliments. Assurez-vous que les enfants se lavent les mains et que les soignants se lavent les mains après avoir changé une couche.

Prenez des précautions en matière de salubrité alimentaire. Lavez ou pelez les fruits et les légumes crus avant de les manger. Faites bien cuire toutes les viandes. Évitez le contact d'aliments cuits avec de la viande crue. Ne consommez que des produits laitiers pasteurisés (lait, fromage et yogourt).

Buvez de l'eau adéquatement traitée. Évitez d'avaloir de l'eau des piscines destinée aux activités de loisir. Ne buvez pas d'eau de surface non traitée des lacs ou des cours d'eau. Procédez régulièrement à l'analyse de l'eau provenant d'un puits privé (une ou deux fois par année).

Pratiquez des rapports sexuels protégés et utilisez correctement des préservatifs pour les relations vaginales, anales et orales.

Réduisez votre risque d'infections transmissibles par le sang et ne partagez jamais avec d'autres partenaires des accessoires servant à l'injection de drogues tels que des aiguilles et des seringues.

Comment l'hépatite A se traite-t-elle?

Évitez de préparer des aliments pour autrui lorsque vous avez des symptômes. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour obtenir des conseils et des soins en cas de symptômes; des médicaments sur ordonnance peuvent être employés.

Qu'en dit la Santé publique?

Les fournisseurs de soins de santé, les hôpitaux, les laboratoires, les écoles et les garderies sont tenus de signaler les cas à la Santé publique. Les membres du personnel de la Santé publique peuvent enquêter pour savoir comment l'infection s'est produite, recenser d'autres personnes qui peuvent être à risque d'infection, fournir des conseils au besoin et mettre en œuvre des mesures de contrôle, y compris l'exclusion des travailleurs infectés dans les professions à haut risque comme les personnes participant à la manipulation des aliments, aux soins directs aux patients et aux soins des jeunes (garderie) ou des personnes âgées (milieux institutionnels).

Renseignements supplémentaires

Veillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé, le bureau de la Santé publique de votre région ou Télé-Soins 811.